



SECURITE INCENDIE DANS LES BATIMENTS

CONTEXTE

Un incendie domestique se déclare en France toutes les 2 minutes, causant près de 800 décès par an. Comme pour les ERP, les bâtiments d'habitation sont soumis à une réglementation (arrêté du 31/01/1986). Des classements en type M, N, U, J... et des logements classés par famille font parties des règles de construction. Les obligations des propriétaires sont abordées durant cette formation. Les cas particuliers des parcs de stationnement et des foyers-logements clôtureront la séance avec les dernières évolutions réglementaires et l'aspect juridique du règlement de sécurité.

OBJECTIFS

La formation s'adresse aux **Architectes, Maîtres d'œuvre, BET, Diagnostiqueurs, Maîtres d'Ouvrage, Entrepreneurs, à tous leurs collaborateurs, et d'une manière générale à tous ceux qui participent à l'acte de construire.**

L'objectif de la formation est de permettre aux stagiaires de prendre en compte dans les projets architecturaux ou urbains conjointement les règles de sécurité incendie dans l'acte de construire, selon le code du travail et de l'urbanisme.

PROGRAMME

LA PREVENTION

- Définition – But – Objectifs
- Commissions consultatives



REGLEMENTATION

- Hiérarchisation des textes règlementaires
- Classification par famille des Bâtiments d'habitation
- Immeuble de grande hauteur
- Classification par type et catégorie des ERP



PREVISION TECHNIQUE

- Découvrir l'incendie dès sa naissance
- Obtenir l'extinction rapide
- Vérification des moyens de défense

MATERIAUX ET ELEMENTS DE CONSTRUCTION

- Comportement et Résistance au feu
- Classement de réaction au feu
- Dégagement des fumées
- Essais et Procès verbaux de Classement

DEGAGEMENTS - ESCALIERS – ASCENSEURS

- Nombre et largeur
- Isolement

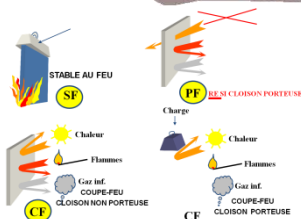


CODE DU TRAVAIL ET DE L'URBANISME

- Règles d'Aménagement
- Règles de l'Acte de Construire
- Parcs de stationnement

COMMISSION DE SECURITE

- Composition et Fonctions
- Visites et Contrôles
- Autorisation d'Ouverture
- Arrêté de fermeture



REGLEMENTATIONS SPECIFIQUES

- Calcul des effectifs selon type des ERP
- Règles des 5^{ème} catégories sans locaux à sommeil
- Règles des 5^{ème} catégories avec locaux à sommeil
- Registre de sécurité, Consignes, Affichage

ACCES DES SECOURS

- Voie Engin
- Voie Echelle
- Voie en Impasse
- Façades et Baies accessibles



DISTRIBUTION DES BATIMENTS

- Cloisonnement, Secteur, Compartiment
- Isolement entre ERP et Tiers

CONTRAINTES ET DEFORMATIONS

- Compression – Traction
- Flexion – Cisaillement
- Torsion - Flambage

MODALITES PEDAGOGIQUES

Durée : La formation sur la Sécurité Incendie sera organisée sur 1 journée (de 7 h), considérée comme structurante (donc prise en charge par FIF PL et ACTALIANS), et décomposée en quatre modules.

- o • Le premier module porte sur la connaissance des différentes phases de Prévention & Prévision.
- o • Le second module est consacré aux matériaux et éléments de construction et la hiérarchisation des règles.
- o • Le troisième à l'analyse de cas pratiques et du Code du Travail et de l'Urbanisme.
- o • Le quatrième aux obligations réglementaires et administratives.